



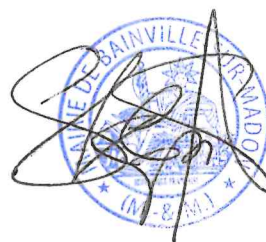
COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON
Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil lundi 07 septembre 2026 à 19h30 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 1^{er} septembre 2026
Le maire, Benoit SKLEPEK



ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Arrêt du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

COMMANDE PUBLIQUE/ CONVENTION

- Contrat Display Média Licence DMC Ware Panneau Numérique
- Convention de conseils en matière de gestion funéraire
- SOS Futur – ateliers tablettes numériques perfectionnement aînés

DOMAINE

- Avis sur les compléments versés par la société Nexstone au dossier d'autorisation environnementale déposé pour l'exploitation de la carrière de Bainville-sur-Madon (renouvellement et extension).
- Avis sur le Schéma Départemental d'accueil et d'habitant des gens du voyage de Meurthe et Moselle 2026-2032
- Renonciation au droit de préemption urbain suivant déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 666, reçue le 07 août 2026, adressée par Maître Benoît BODART, notaire à Toul, en vue de la vente moyennant le prix principal de trois cent trois mille euros (303.000,00 euros) dont 12.000,00 euros de biens meubles, et hors commission d'agence à la charge de l'acquéreur pour un montant de 16.500,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte, d'un bien immobilier sis 8 Domaine de la Louvière, cadastré section ZH, n° 141 pour 07 a 59 ca.
- Programme de coupe 2027 ONF

RESSOURCES HUMAINES

- Transformation de poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Transformation de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 22h/semaine
- Transformation de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 32h/semaine
- Modification de la durée hebdomadaire de service supérieure à 10%
- IHTS

FINANCES LOCALES

- Admission en non-valeur
- Créances éteintes
- Travaux salle des fêtes
- Instauration Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ DECISIONS PRISE PAR DELEGATION

DEC_2026_09 de non préemption suite à la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître BURTE, notaire à COLOMBEY LES BELLES enregistrée le 10 juillet 2026 sous le numéro 665 concernant la vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 42 Rue Jacques Callot cadastré :

- Section AD, n° 30 pour 04 a 80ca,
- Moyennant le prix principal de cent cinquante-quatre mille euros (154.000,00 €) dont 1.350,00 euros de biens meubles - commission d'agence pour un montant de 9.000,00 euros à la charge du vendeur, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

2/ DEC_2026_10 de non préemption suite à la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître BODART, notaire à TOUL enregistrée le 19 juin 2026 sous le numéro 664 concernant la vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon Derrière le pressoir cadastré :

- Section AB, n° 318 pour 04 a 00 ca,
- Moyennant le prix principal de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €), payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

3/ Questions préalablement adressées par courriels en date du 31 août 2026.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez un modèle de procuration ci-après.